



Ajaccio, le 31 Juillet 2025,

COMMUNIQUÉ

Objet : Accord Rémunération 2025

Le syndicat UNSA PER L'UNIONE et la direction générale se sont rencontrés plusieurs fois ces derniers mois pour engager les négociations annuelles obligatoires (NAO).

Nous avons le plaisir de vous annoncer que ces différents échanges, en toute transparence et dans l'intérêt collectif, nous ont permis d'obtenir un accord comme suit :

- **Augmentation générale en fonction des tranches de salaires :**

- **30 points** de résultats ou **148.50 €** pour les collaborateurs dont la RMIB est inférieure à 2 500.00 euros à la date de signature ;
- **25 points** de résultats ou **123.75 €** pour les collaborateurs dont la RMIB est supérieure ou égale à 2 500.00 euros et inférieure à 5 000.00 euros à la date de signature ;

Cette mesure prend effet au **1^{er} janvier 2025**.

- **Contribution exceptionnelle ASC pour le CSE :**

Cette contribution, d'un montant d'environ **340,00 € par agent**, sera versée à l'ensemble des collaborateurs sur la carte VAZIVA.

- **Revalorisation des titres restaurant :**

A compter du 1^{er} août le titre restaurant augmente et passe à **12.10 €**.

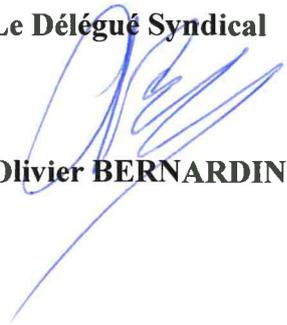
- **Suppression du jour de carence et maintien du salaire dès le premier jour d'arrêt maladie :**

A compter du 1^{er} septembre 2025, le jour de carence est **supprimé**.

Nous tenons à remercier **Monsieur le Président Jean Dominici**, ainsi que **Monsieur le Directeur Général Philippe Albertini**, et l'ensemble de la direction générale, pour la bonne tenue des rapports et échanges de qualité lors de cette période de négociations.

Nous communiquerons prochainement pour l'organisation de réunions d'informations, à Ajaccio et Bastia, dans le cadre du transfert de tutelle de l'état vers la CDC.

Le Délégué Syndical



Olivier BERNARDINI